

Négocier avec les autorités de tarification et de contrôle - ATC

Comment se positionner stratégiquement auprès de son autorité de contrôle ?

2303



Retourner au module de recherche

Les autorités de contrôle ont pour mission la mise en œuvre des politiques publiques en garantissant une bonne utilisation des ressources sur un territoire. Alors que les associations ont été longtemps associées à l'élaboration des nouveaux dispositifs en étant force de proposition, elles risquent de devenir de simples opérateurs de services publics. Par ailleurs l'attribution des ressources budgétaires a également évolué à travers les CPOM. Ces changements ont entraîné un dialogue plus vertical avec les autorités de contrôle et nécessitent que les organismes gestionnaires réfléchissent à leur stratégie pour savoir comment se positionner comme interlocuteur privilégié dans ces nouvelles règles du jeu.

En prélude à la formation

Les relations avec les autorités de contrôle sont devenues stratégiques à la fois dans la négociation financière mais également dans le développement des politiques publiques au sein des territoires. Ce module de formation propose de réfléchir aux options stratégiques qui s'offrent aux organismes gestionnaires pour ne pas se positionner uniquement en opérateur d'un service public.

Les + de la formation

Ce module peut être réalisé en formation Intra, dans votre structure

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

Objectifs :

- Comprendre le contexte des différents échelons des politiques sociales et leurs missions
- Comprendre l'évolution des relations entre acteurs d'un même territoire (ARS, organismes gestionnaires, établissements...) et les éventuels rapports de force
- Identifier les contraintes et les attentes des autorités de contrôle
- Identifier toutes les possibilités d'attribution de ressources pour une organisation

Compétences :

- Etablir un positionnement stratégique sur un territoire
- Se positionner comme un gestionnaire capable d'augmenter ses financements
- Être force de proposition dans l'élaboration des politiques publiques
- Être capable de mener une négociation avec son autorité de contrôle

PROGRAMME

Séquence 1 : Le contexte des politiques sociales

- Les acteurs des politiques sociales et leurs missions
- Qui sont les autorités de contrôle (statut et délégation de pouvoir)
- Les instances de négociation

Séquence 2 : Stratégie et négociation

- Les prérequis d'une stratégie
- Les différents positionnements qui s'offrent à une organisation
- Saisir et créer une fenêtre d'opportunité

Séquence 3 : De la gestion à l'élaboration d'une politique publique

- Devenir un acteur d'élaboration
- Rester concurrentiel en garantissant une qualité d'accompagnement
- Développer en augmentant ses ressources financières

PROFIL STAGIAIRE

Prérequis : Directeur général, Directeur de pôle, Directeur d'établissement ; Administrateurs

Aptitudes : Poste en lien direct avec les autorités de tarification avec pour mission le développement d'une organisation

CONTACTS

Inscription Formations Perfectionnement,
Séminaires et Formations supérieures

inscription@andesi.asso.fr

Pour réaliser cette formation dans votre établissement :

Lydie AUGUSTIN

Assistante de formation Andesi sur sites

l.augustin@andesi.asso.fr

les acteurs de
la compétence

S'INSCRIRE

Comment
financer votre
formation

Demander un
devis

COÛT

640 euros
Intra : nous consulter =
inscription@andesi.asso.fr

DURÉE

2 jours
14 heures

DATE(S)

Nous consulter

INTERVENANT.E.S

Marie Huberdeau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentiel Distanciel Hybride

- Exposés théoriques suivis d'échanges collectifs
- Présentation d'exemple de négociation
- Présentation d'expérimentation développer en dehors des procédures classiques
- Partage d'expériences professionnelles pour illustrer les relations avec les autorités de contrôle

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Un questionnaire préalable à la formation sera adressé à chaque stagiaire. Il vise à identifier ses attentes de formation et ses connaissances du sujet.

En complément d'un échange intervenant-stagiaire à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera adressé à chacun.

A six mois, le stagiaire est sollicité pour évaluer l'impact de la formation sur ses pratiques.

VALIDATION/CERTIFICATION

Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par l'Andesi.

LIEU DE FORMATION

En Inter - à l'Andesi

Dans votre établissement

ACCESSIBILITÉ

Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

Contact référent handicap

Isabelle CARIAT

Tél. : 01 46 71 71 71

Courriel : i.cariat@andesi.asso.fr

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription jusqu'à la veille de l'ouverture de la formation.



01 46 71 71 71

info@andesi.com